



direction  
des études  
économiques  
et de  
l'évaluation  
environnementale  
service  
de la recherche  
et de la prospective  
bureau  
de la prospective  
et de la  
recherche en  
sciences humaines



direction générale  
de l'Urbanisme  
de l'Habitat  
et de la Construction  
secrétariat permanent  
du Plan Urbanisme  
Construction  
Architecture

Appel à propositions de recherche

# Politiques territoriales et Développement durable

Quel éclairage scientifique apporter  
pour une appropriation des exigences du développement  
durable par les acteurs des territoires?

## Sommaire

ENJEUX ET OBJECTIFS.....	3
LES THEMES DE RECHERCHE.....	4
A. L'évaluation des politiques publiques territoriales.....	5
B. Articulation spatiale, thématique et temporelle des politiques publiques territoriales.....	6
C. Territoires et modes de gouvernance.....	6
D. Les "inégalités écologiques".....	7
LES DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	8
A. Constitution des équipes et méthode.....	8
B. Organisation du programme.....	8
C. Modalités de consultation par le présent appel à proposition de recherche.....	9
D. Coordination.....	9
I - Modèle de présentation d'une proposition de recherche.....	11
II - Modalités de soumission.....	13
III - Travaux préparatoires et autres programmes de recherche.....	16
IV - Liste indicative d'ouvrages consultés pour la préparation du présent texte.....	21

## ENJEUX ET OBJECTIFS

Les jalons politiques du développement durable ont été posés dès le Sommet de la terre à Rio en 1992. En France cependant, les milieux décisionnels sont apparus d'abord peu mobilisés, en comparaison des pays proches. Toutefois la vulgarisation du phénomène s'est récemment accentuée et les années 2000 sont devenues celles du « tout développement durable » ; cette approche qui se veut intégratrice s'est en effet répandue dans tous les milieux, tant institutionnels que privés ou économiques et dans toutes les sociétés, urbaines et rurales.

Aujourd'hui, en France comme en Europe, les pouvoirs publics se sont engagés à intégrer les principes de « durabilité » dans leurs politiques publiques de développement.

Sur le plan international, le chapitre 28 de l'Agenda 21 issu de Rio incite les collectivités territoriales et leurs partenaires économiques et sociaux à s'engager dans des programmes d'action visant à inscrire sur leurs divers territoires urbains ou ruraux les préoccupations du développement durable (agenda 21 locaux). Plus récemment le plan d'action du sommet de Johannesburg a réaffirmé le rôle des collectivités locales notamment dans les pays du Sud.

Au plan européen, le Conseil Européen de Göteborg a adopté une stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable qui affirme l'intégration d'une perspective de développement durable pour toutes les politiques de l'UE, y compris les politiques de rééquilibre territorial, et qui incite les pays membres à adopter une telle stratégie.

Au plan national, la notion de développement durable imprègne bon nombre de textes législatifs et réglementaires. Le thème du développement durable est au cœur des lois récemment adoptées touchant à l'organisation et au développement des territoires : la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (LSRU), la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite loi « Chevènement ») mais aussi la loi d'orientation agricole (LOA). De même les prochaines lois de décentralisation et la stratégie nationale de développement durable, actuellement à l'étude, devraient poursuivre cette orientation.

Les villes, qui accueillent désormais 80% des habitants européens, sont, en raison de leur forte consommation de ressources naturelles, d'énergie et d'espace, et de la croissance des inégalités sociales, particulièrement concernées par ces textes. Mais les espaces ruraux, où se conjuguent activités traditionnelles de production agricole et forestière -souvent peu respectueuses des milieux-, et fonctions émergentes (accueil d'activités de production ou de loisir transférées depuis le tissu urbain, gestion patrimoniale de sites...), sont aussi touchés.

Le cadre législatif invite en outre tous les acteurs territoriaux à un renouveau des cultures et des pratiques professionnelles appuyé sur une série d'incitations: l'invitation à penser et à agir aux bonnes échelles territoriales, l'organisation de la cohérence entre politiques sectorielles, le partenariat, la coproduction, la nécessaire solidarité entre acteurs et territoires, la démarche de projet et d'évaluation. En parallèle à ces dispositions législatives, la prise de conscience de l'importance d'une mobilisation citoyenne autour des stratégies de développement durable produit, en France comme en Europe, un fourmillement d'initiatives prises à des niveaux

locaux et régionaux (comme la conduite d'agenda 21) qui constituent autant de laboratoires d'idées et d'expérimentation.

On constate ainsi un envahissement des stratégies et politiques territoriales par toutes ces facettes du développement durable. Toutefois, décréter et légiférer ne sont pas suffisants ; d'autant que les acteurs des politiques territoriales maîtrisent peu ces notions complexes et floues, aux interprétations multiples et dont la déclinaison en terme de contenu et d'approches méthodologiques reste largement à définir.

Le programme de recherche proposé ici s'inscrit dans ce contexte politique. Il vise, en analysant et explicitant les différents composants de ce nouveau référentiel d'action, intégrateur, programmatique, et nourri d'injonctions, à apporter un éclairage scientifique à ces questions.

Partant de la demande, l'objectif général de ce programme de recherche est donc de développer et capitaliser les connaissances qui permettront aux décideurs de rendre plus cohérentes leurs politiques territoriales. Du point de vue de l'offre de recherche, l'approfondissement des connaissances accumulées en France et à l'étranger devrait conduire à produire un référentiel cognitif combinant différentes cultures disciplinaires ; cette conjonction des approches apparaît en effet nécessaire pour explorer les champs de controverses et de contradictions qui jalonnent le parcours du combattant de tout acteur en quête de développement durable, dans la perspective d'un horizon collectif empreint de « durabilité ».

Un objectif spécifique du programme est d'éclairer la dimension spatiale et territoriale du développement durable. Au-delà de son horizon temporel évident, le développement durable présente une dimension spatiale dont la prise en compte n'est pas une question simple à traiter. Le programme vise ainsi à expliciter les contradictions révélées par l'intrusion des problématiques globales au niveau des politiques locales. A partir d'un espace territorial circonscrit donné, comment répondre à l'impératif de protection de la planète, tout en assurant son propre développement et le bien-être de ses habitants ? A cet égard la problématique du changement climatique et de sa prise en compte à l'échelle locale et/ou régionale apparaît une entrée pertinente.

Les espaces sur lesquels porte la recherche sont autant les villes et agglomérations que les couronnes périurbaines ou les territoires ruraux. On invitera les équipes à s'interroger sur les moyens que les occupants actuels doivent mettre en œuvre pour valoriser un territoire sans le dégrader et sans en faire un lieu d'exclusion, que ce soit à court ou long terme. Comment développer et transformer ce territoire en un patrimoine commun et un lieu de vie et de satisfaction pour tous, autant aujourd'hui que demain ? Comment favoriser parmi les acteurs la prise en compte d'un lien intergénérationnel, en évitant de pénaliser l'une ou l'autre génération ?

Pour tenter de répondre aux enjeux et objectifs précédemment exposés, une série de consultations a été conduite par le MEDD et le PUCA pour cerner les attentes des décideurs et des chercheurs. Trois études complémentaires<sup>1</sup> ont été menées pour identifier les thèmes de recherche peu abordés dans la littérature, et hiérarchiser les problématiques. Ce travail d'analyse préparatoire se traduit par le présent appel à propositions de recherche, qui a

---

<sup>1</sup> « Collectivités locales, territoires et développement durable ». G. Loinger (GEISTEL) décembre 2000

« Etude bibliographique sur les territoires et le développement durable ». Fondation des Villes, juin 2002

« La recherche sur le développement durable dans le champ du PUCA ; axes thématiques à approfondir ». D. Drouet (RDI) septembre 2002

regroupé les divers questionnements selon quatre thèmes principaux définis ci-après :

- L'évaluation des politiques publiques,
- L'articulation spatiale, thématique et temporelle des politiques publiques,
- Territoires et modes de gouvernance,
- Les "inégalités écologiques".

Dans l'appel à propositions présenté ci-après pour chacun de ces thèmes, ce sont surtout les enjeux des recherches à conduire qui ont été mis en avant. Leur traduction en problématiques de recherche, tout comme le choix des corpus théoriques à mobiliser, ont été laissés aux équipes candidates.

## LES THEMES DE RECHERCHE

### A. L'évaluation des politiques publiques territoriales

Le développement durable est affiché comme un objectif stratégique dans un grand nombre de documents d'orientation politique et de projets de réalisation. Mais comment vérifier la congruence des politiques publiques mises en œuvre avec cet objectif, tant en amont des décisions qu'après la mise en œuvre des programmes d'action? Quelles sources de blocage peut-on identifier dans la traduction sur le terrain des principes du développement durable? Comment en tirer les enseignements permettant la réorientation des politiques publiques? Tels sont les enjeux du premier thème de recherche. Les enjeux liés au développement durable - intégration des différentes dimensions du développement, ouverture vers le futur et articulation des échelles spatiales - soulèvent de surcroît des problèmes de compatibilité avec les démarches classiques d'évaluation des actions publiques. L'ensemble des acteurs territoriaux, conscients de ce problème, s'entend sur l'importance qu'il convient d'accorder aux outils, aux méthodes et aux indicateurs. Au niveau international, le principal objectif de l'évaluation est la mesure des progrès réalisés par rapport aux engagements pris par les pays, et la contribution des politiques territoriales dans cet effort. Au niveau local, il s'agit plutôt de contribuer à l'évaluation des politiques, de mesurer les efforts ou les progrès réalisés vers des modes de développement plus durables (souvent défini en négatif i.e. moins « non durable »).

Les recherches à développer sur ce thème devraient permettre de mieux connaître, expliciter et mettre en discussion les pratiques d'évaluation sur le terrain et de dégager, au-delà des spécificités (géographiques, institutionnelles et thématiques) de chaque cas, des enseignements plus généraux sur l'évaluation des politiques publiques. A ce titre l'évaluation des démarches territoriales, notamment intercommunales, est une entrée à privilégier.

Les recherches pourraient être menées dans les perspectives suivantes :

- *l'évaluation des politiques territoriales au regard d'un aménagement durable de l'espace* : comment évaluer (notamment du point de vue économique) les modes de développement non durables? L'application des nouveaux principes des politiques publiques (réversibilité,

diversité, précaution), dans leurs dimensions autant physique que sociale, permet-elle une dimension éthique de l'aménageur et selon quels processus ? Comment compléter ou affiner l'évaluation économique pour prendre en compte ces principes de réversibilité, diversité et précaution ? Comment évaluer l'irréversibilité y compris sociale produite par certaines politiques publiques ? Quelles méthodes construire pour conduire une analyse en coût global ? Comment par exemple conduire des bilans fiables des émissions de CO2 aux différentes échelles territoriales ?

- *la multidimensionalité des politiques locales* : comment évaluer la multidimensionalité des politiques mises en œuvre ? Comment prendre en compte le long terme et les représentations du futur dans les démarches d'évaluation à l'échelle des territoires ? Comment évaluer les contradictions entre les différentes échelles spatiales et temporelles ? Les stratégies territoriales intercommunales, fortement encouragées, sont-elles un moyen parmi d'autres pour résoudre ces contradictions ? Les projets pourront également, à partir d'exemples concrets, construire une analyse socio-économique sur le coût de mise à disposition de services essentiels au public. Peut-on intégrer dans cette analyse les coûts à court terme, mais aussi à long terme (énergie...). Enfin, au moment où s'accroît la libéralisation des services publics, comment s'articulent ou au contraire s'affrontent les logiques temporelles et spatiales des opérateurs ?

- *les indicateurs de développement durable* : malgré plusieurs tentatives de définition d'indicateurs, les outils restent à construire pour progresser vers un système de suivi-évaluation du développement durable véritablement pertinent, aux différentes échelles spatiales. Les recherches devront s'appliquer à bâtir un référentiel permettant d'établir des diagnostics, sachant que la diversité des situations locales rend illusoire la mise en place d'une batterie commune d'indicateurs. Les recherches devront préciser les liens entre référentiel et stratégies d'évaluation. Elles s'interrogeront également sur la conciliation entre évaluation et caractère participatif (*bottom-up*) de la démarche développement durable. Les recherches devront également aborder la mise en relation entre les indicateurs locaux de développement durable et les indicateurs servant à mesurer les engagements nationaux et internationaux pris par les pays.

- *l'observation de l'application des dispositifs réglementaires se référant au développement durable* : quelle cohérence interne ce dispositif réglementaire induit-il dans les politiques territoriales ? Comment le cadre législatif en place est-il traduit par les acteurs territoriaux dans les documents de planification que sont les PLU, les SCOT, etc. ? Comment en particulier les plans d'aménagement et de développement durable sont-ils élaborés, comment traduisent-ils les objectifs des collectivités et comment intègrent-ils la dimension globale du développement durable ? Quelle cohérence externe avec d'autres dispositions ? Dans quelle mesure l'évaluation est-elle institutionnalisée par les acteurs et est-elle un outil de pilotage vers un développement durable ? Quels apports des pratiques et expériences étrangères ?

## **B. Articulation spatiale, thématique et temporelle des politiques publiques territoriales.**

Les recherches actuelles sur le développement durable abordent peu les aspects ayant trait à l'équité entre territoires et entre générations. Le principe de solidarité dans le temps invite quant à lui à s'ouvrir sur le temps des générations futures et donc à privilégier le long terme sur le court terme qui régit d'ordinaire nos économies. Une déclinaison opérationnelle de ce

principe consiste à donner priorité au court terme pour régler des problèmes concrets, en inscrivant les actions dans une perspective de long terme. La prospective intervient alors comme un outil important pour piloter les politiques locales, mais pose des problèmes spécifiques (application du principe de précaution, analyse de la réversibilité, bifurcations...).

Plus précisément, les problématiques à aborder sont les suivantes :

- *pour ce qui concerne les interactions spatiales*, il s'agit d'analyser l'impact des politiques et des situations locales sur d'autres territoires (en termes de pollutions, nuisances, consommations de ressources...). Quels sont les effets de transferts entre territoire (importation/exportation) des modes de développement et des politiques qui les sous-tendent ? A quelles échelles les analyser ? Comment les quantifier, y compris dans le temps ? A quels conflits d'usage donnent-ils lieu ?

- *s'agissant de l'articulation des échelles*, la recherche pourrait examiner les territoires d'analyse d'un problème, le territoire de réponse par un projet, le territoire de décision politique et le territoire de validation des solutions retenues, pour reprendre une formulation proposée par O. Soubeyran. Il s'agirait in fine d'analyser dans quelles limites l'actuel découpage territorial est adapté aux exigences complexes et contradictoires du développement durable, et quelles sont les conditions (notamment institutionnelles) pour une meilleure articulation. A cet égard, l'analyse des échelles spatiales en jeu dans la gestion des ressources naturelles apparaît une entrée intéressante. Plus globalement, on pourrait s'interroger sur les bénéfices engendrés par les efforts de regroupement intercommunal des collectivités.

- *l'impact sur les territoires des politiques macroéconomiques, fiscales ou sectorielles* : si les incidences économiques, sociales et environnementales de ces politiques ont été abordées dans des travaux de recherche, peu de réflexions traitent de la dimension spatiale de ces effets. Les analyses pourront s'attacher à éclairer les incidences spatiales (en termes environnementaux, économiques et sociaux) intentionnelles (ou non) des politiques d'énergie, du logement, des grandes infrastructures nationales ou plus largement d'aménagement du territoire. Les recherches devront examiner en particulier les spécificités liées aux territoires fragiles et aux territoires ruraux. Les projets pourront également étudier l'articulation entre politiques sectorielles et territoriales, en la déclinant selon un angle géographique (par exemple pour les aspects touchant au littoral, au périurbain ou à la montagne, aux territoires frontaliers...).

- *pour ce qui concerne l'articulation spatio-temporelle* : les recherches s'attacheront, à partir d'exemples concrets, à analyser la capacité de nos institutions à concilier les différents horizons de temps et d'espace. Elles analyseront les conditions permettant d'introduire le long terme dans la prise de décision, les politiques et les pratiques. Les projets pourraient en particulier porter sur la question de la promotion des démarches de prospective locale et aborder la question de l'équité inter-générationnelle dans le traitement des questions foncières. Un autre thème d'importance pourra concerner les enjeux sociaux et de développement durable liés à l'évolution de la démographie, que ce soit pour les espaces urbains ou les espaces ruraux.

## C. Territoires et modes de gouvernance

L'action publique n'est pas le seul fait de l'Etat, elle est polycentrique et implique une diversité d'acteurs publics, en particulier les collectivités locales et privées (entreprises ou associations de citoyens). La démarche de développement durable se construit à partir d'objectifs et d'orientations qui résultent de la confrontation de points de vue d'acteurs. La participation des citoyens à l'action publique par le biais de procédures et processus de concertation, de processus de co-décision et de co-financement entre les différents niveaux institutionnels ne fonctionnent aujourd'hui que de façon très morcelée. Comment transformer ces pratiques en mécanismes plus effectifs et actifs ? Tel est l'enjeu de ce thème de recherche.

Sur la base d'un travail de terrain, les recherches pourront être menées dans les perspectives suivantes :

- *du point de vue des acteurs institutionnels*, on constate une faible implication des élus vis-à-vis du développement durable au-delà des discours. Cela peut être dû à l'absence de culture horizontale des élus comme des services des collectivités territoriales qu'il s'agit d'analyser. Mais au-delà, quelle configuration politico-institutionnelle favorise le mieux l'implication des personnels dirigeants notamment à l'échelle des collectivités territoriales ? Les projets pourront également rechercher, dans les cas analysés, les assemblages spécifiques de pouvoirs et de contre pouvoirs pouvant permettre dans le long terme de garantir l'élaboration de pratiques durables. Ils pourront également s'interroger sur le rôle de l'Etat dans la gestion de ses propres ressources domaniales. Les mutations récemment intervenues dans l'organisation administrative des territoires (intercommunalités urbaines et rurales, pays, etc. ) favorisent-elles certaines stratégies ? La mise en place d'agenda 21 locaux et/ou de conseils de développement a-t-elle permis de modifier (ou non) en profondeur la conception et la mise en œuvre de politiques à l'échelle des territoires concernés ? Comment s'articulent configurations politico-administratives établies et nouvelles configurations issues de l'inscription du développement durable à l'échelle des territoires ? Quels sont les facteurs de changement ? Quel est le rôle des instances judiciaires ?

- *du côté de la société*, les analyses pourront s'intéresser aux traductions du développement durable proposées par les collectivités territoriales à leurs citoyens. Il s'agirait d'identifier les outils pédagogiques développés auprès du système éducatif comme dans la formation des habitants, mais également d'appréhender les points de friction, de désaccord, les aspirations et les visions que les catégories d'acteurs, notamment associatifs<sup>2</sup> et économiques<sup>3</sup> expriment au regard des valeurs véhiculées par le développement durable. Plus généralement, les projets de recherche pourront aborder la question de l'acceptabilité sociale et la capacité d'appropriation par les citoyens du développement durable. Enfin il s'agira d'éclairer les différentes logiques d'action qui sous tendent les démarches de développement durable tant d'un point de vue idéologique que scientifique.

La question de la gouvernance et de la mise en cohérence des échelles nécessitera une réflexion particulière. A partir d'exemples français et internationaux, notamment européens, les projets pourront proposer des éléments d'évaluation sur la manière dont les nouvelles pratiques redéfinissent les décisions publiques.

---

2 Certains autres programmes ou séminaires de recherche – « Concertation, décision, environnement » ou « Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives »- ont déjà abordé ces thèmes.

3 Thème abordé également dans le programme de recherche en cours sur « l'organisation spatiale et les dynamiques économiques »



## D. Les "inégalités écologiques"

Peu de recherches encore mettent en évidence les interfaces entre les enjeux sociaux et environnementaux, comme par exemple les conséquences sociales néfastes ou alors positives de certaines politiques d'environnement, ou inversement l'utilité de l'approche environnementaliste pour l'économie domestique ou la santé des ménages à faibles revenus, ou encore l'expression de la demande en environnement, selon le niveau socio-économique des populations.

En observant les effets des politiques environnementales ou de l'absence de ces mesures, d'une part, et en examinant les conséquences des politiques sociales d'autre part, on peut faire un double constat : d'un côté, les actions de valorisation patrimoniale des territoires semblent avoir alimenté de nouvelles formes de ségrégation sociale et de partition spatiale, pouvant aller jusqu'à générer des processus d'exclusion et de déplacement des populations, dus notamment à l'augmentation des prix du foncier et du logement ; à l'inverse, certains quartiers périphériques, qui cumulent les handicaps physiques d'exposition aux risques d'inondation ou au bruit et l'absence d'accessibilité aux services, restent trop souvent les oubliés des mesures de requalification. De l'autre côté, les politiques sociales de l'habitat et du logement, en cherchant à favoriser une mixité de peuplement et l'accès à la propriété (prêt à taux zéro...) ont encouragé l'expansion urbaine aux dépens des espaces naturels et multiplié les effets négatifs dus à la congestion routière, à la pollution de l'air et aux nuisances sonores... Face à ce constat, l'objectif de cet axe de recherche est de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les politiques environnementales et sociales, leur degré de cohérence ou de divergence, la manière dont elles intègrent et résolvent leurs contradictions inhérentes, afin d'en tirer des orientations stratégiques et une réflexion méthodologique pour un infléchissement de ces politiques.

A ce titre plusieurs problématiques pourraient être abordées :

- *l'accumulation des handicaps sur certains territoires* : de manière concrète, peut-on (et comment) "cartographier" le cumul des difficultés (sociales, risques environnementaux, etc.) sur certains territoires? Quelles sont les dynamiques de ces phénomènes? Quelles orientations en tirer, notamment pour la politique de la ville dans les quartiers, qui veut être la politique de développement urbain durable ? Comment dépasser une approche encore trop sectorielle et à court terme pour s'inscrire dans le long terme ? Quel regard « développement durable » porter sur la politique de rénovation urbaine ?

- *en termes de politiques publiques*, alors que les bénéfices environnementaux des politiques sociales sont le plus souvent invoqués, l'analyse des coûts et la prise en compte des mécanismes économiques sont moins connus. Quels effets les politiques sociales ont-elles sur la qualité environnementale? Et inversement peut-on évaluer les coûts et les bénéfices sociaux du progrès environnemental ? Les préoccupations en faveur de l'écologie sont-elles un facteur aggravant de discrimination ? Si oui, les politiques publiques sectorielles appliquées aux territoires ont-elles accentué ce phénomène cumulatif ou au contraire ont-elles permis de corriger ces inégalités convergentes ?

# LES DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

## A. Constitution des équipes et méthode

L'analyse des axes de recherche envisagés dans le programme peut relever de plusieurs disciplines scientifiques, en particulier des branches de la sociologie, de l'économie, de la géographie, de la science politique, de l'histoire, de la philosophie, du droit, des sciences naturelles, de l'urbanisme et de l'aménagement et des sciences de l'ingénieur. Le présent programme de recherche vise à mobiliser les équipes composées de représentants de différentes communautés qui peuvent apporter au problème étudié un éclairage spécifique.

L'accent sera mis sur un questionnement interdisciplinaire des problématiques de recherche, sans toutefois exclure des analyses disciplinaires.

Le programme devra rendre compte de la diversité des recherches conduites dans ces quatre champs thématiques et devra impérativement dégager, à partir de l'analyse de terrains particuliers des enseignements qui puissent être utilement appliqués à différents domaines.

Alors que l'Union européenne se prépare à organiser un espace européen de recherche, dans lequel certaines équipes et programmes nationaux pourraient jouer un rôle fédérateur, et que de nombreux travaux de recherche concernant les territoires sont financés par les collectivités territoriales, il convient de prendre en compte ces deux dimensions dans l'évaluation des projets. Il est ainsi demandé aux équipes candidates de mentionner explicitement tout projet de recherche auquel ils participent, dans le domaine considéré, avec le concours de financements européens, nationaux, régionaux ou locaux ; ces mentions devront comporter à la fois les objectifs de ces projets, les équipes concernées et le type et le montant des financements correspondants. Enfin, les approches comparatives des problématiques seront encouragées.

## B. Organisation du programme

Le **COMITÉ D'ORIENTATION** est composé de représentants des directions des deux ministères responsables et de leurs établissements publics, de représentants d'autres ministères et d'autres groupes d'intérêt (associations, élus, professionnels...). Il a pour mission de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de recherche prioritaires à partir de la présélection réalisée par le Conseil Scientifique et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

Le **CONSEIL SCIENTIFIQUE**, composé d'experts dans les disciplines concernées par le programme, est présidé par Corinne Larrue (Université de Tours). Il a pour mission de formaliser les orientations en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses et de proposer des actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme. L'avis d'experts extérieurs d'autres disciplines peut être sollicité sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines.

Un **COORDONNATEUR DU PROGRAMME**, sélectionné prochainement, appuiera l'administration dans la gestion, l'animation et la valorisation du programme.

Le **SECRÉTARIAT PERMANENT**, composé d'un représentant du Comité d'Orientation, du Président du Conseil Scientifique, du coordonnateur du programme et des responsables du programme au PUCA et au MEDD, est chargé de mettre en œuvre les décisions du Comité d'Orientation.

### **C. Modalités de consultation par le présent appel à proposition de recherche**

L'appel à propositions de recherche est ouvert à l'ensemble des thèmes. Les propositions reçues feront l'objet d'une analyse par des experts spécialistes des différents champs de l'appel à proposition de recherche, avant d'être soumises au conseil scientifique qui classera les offres selon leur valeur scientifique. Les propositions seront ensuite présentées au comité d'orientation du programme, qui, s'appuyant sur l'analyse du conseil scientifique, sélectionnera un certain nombre de propositions en fonction de leur intérêt et de la cohérence globale du programme.

Les soumissionnaires se référeront aux deux fiches annexées au présent texte : « modèle de présentation d'une proposition de recherche » et « modalités de soumission ».

### **D. Coordination**

Des séminaires d'échange et de valorisation seront organisés afin de coordonner les différentes recherches, de mettre en relation les équipes et de faire connaître leurs méthodes et leurs travaux. Les équipes retenues s'engagent à participer à ces réunions.

Un premier séminaire réunira les équipes à l'issue des résultats de l'appel à propositions afin de présenter les problématiques et les méthodes choisies. Tout en respectant l'originalité des choix de chaque équipe, l'objectif est d'informer les équipes entre elles et de maintenir la cohérence du programme.

Des séminaires intermédiaires de suivi, portant sur des thèmes spécifiques, feront le point sur l'avancée des travaux.

Un dernier séminaire de capitalisation, ouvert à un plus large public clôturera le programme et donnera lieu à une publication.

## ANNEXES

### I - Modèle de présentation d'une proposition de recherche

3 documents doivent être fournis

#### A - RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION (2 pages sur papier à en-tête du pétitionnaire)

Titre de la proposition : (rappeler en titre « réponse à l'APR programme D2RT 2003 »)  
Résumé de la proposition (préciser les objectifs, les méthodes, les résultats attendus, souligner les mots-clés) :  
Axe (s) de l'appel à propositions de recherche :

Responsable scientifique (nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, mël) :  
Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes) :

Cette proposition répond-elle à une demande spécifique ? Si oui, laquelle ? (en fournir l'attestation) :

Articulation avec les programmes régionaux, nationaux et européens :  
Budget prévisionnel total (T.T.C.) :

Participation demandée (T.T.C.) :  
Organisme (s) cofinanceur (s) :  
Organisme gestionnaire des crédits :  
Durée (24 mois maximum) :

#### B - DESCRIPTIF DE LA PROPOSITION (maximum 15 pages)

##### Exposé de la proposition

Question (s) de recherche traitée (s) :

- Etat de l'art (et références bibliographiques essentielles) sur la (les) question (s) traitée (s) :
- Cas empirique (s) traité (s) :
- Références bibliographiques commentées sur le (s) cas empiriques (s) traité (s) :
- Méthodologie :
- Résultats attendus :
- Valorisation envisagée :
- Modes de coordination prévus avec les acteurs (à identifier clairement) :
- Références bibliographiques des proposant(s) :

##### Organisation de la proposition (1 page)

- Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (leur signature est souhaitée) :
- Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux et européens :
- Calendrier de la recherche :

#### C- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION TITRE VI

Ce dossier comprenant des annexes administratives et financières est à remplir.  
Il sera transmis par courrier électronique sur demande à : [Laurence.colinet@environnement.gouv.fr](mailto:Laurence.colinet@environnement.gouv.fr)

## II - Modalités de soumission

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit et doivent parvenir en version électronique et en document papier recto-verso, sans couverture cartonnée ou plastique **avant le 16 juin 2003 à 16 heures**

en 6 exemplaires à :

*Françoise GOUDET*

**Ministère de l'équipement, du logement, des transports, du tourisme et de la mer  
DGHUC - PUCA - secrétariat : Nadine SOLDINI bureau 6-60  
Arche Nord  
92055 La Défense Cedex 04**

Ce texte est également consultable sur les sites internet: [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)  
(rubrique actualités/appels à propositions de recherche); [www.urbanisme.equipement.gouv.fr](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr)  
(rubrique actualités/appels d'offre PUCA) et [www.predat.net](http://www.predat.net)

### RENSEIGNEMENTS :

: 01-42-19-17-73

: 01-42-19-17-71

: 01-40-81-24-52

: 01-40-81-24-58

Secr : **Nadine Soldini**

: 01-40-81-63-73

### Laurence COLINET

: Laurence.Colinet@ environnement.gouv.fr

### Françoise GOUDET

: Francoise.Goudet@ equipement.gouv.fr

## CRITERES DE SELECTION

Pertinence de la recherche par rapport aux objectifs du programme  
Qualité scientifique du projet (clarté de la formulation, rigueur de la méthode, degré d'innovation, adéquation entre méthode et objectifs de recherche)  
Adéquation entre moyens et objectifs, crédibilité de l'équipe ;  
Capacité à dégager des enseignements généraux à partir des études de cas et/ou approches comparatives ;  
Explicitation des partenariats locaux ou internationaux, notamment européens.  
modalités de valorisation envisagées ;  
Rapport qualité-prix.

## CALENDRIER

Lancement de l'appel d'offre : 07 avril 2003

Limite de dépôt des propositions : 16 juin 2003

Sélection des propositions : conseil scientifique le 5 septembre 2003, comité d'orientation le 11 septembre

### **III - Travaux préparatoires et autres programmes de recherche**

#### **A – TRAVAUX PREPARATOIRES**

##### **Le programme de recherche Ville et Ecologie - 1992-1999**

\* Trois recherches successives :

- 1992 : « La ville au risque de l'écologie ; questions à l'environnement urbain »
- 1994 : « La ville la densité la nature »
- 1996 : « Micro-économie de l'environnement »

\* Une année de valorisation :

- Août 1999, un rapport de synthèse : « Ville et écologie ; bilan d'un programme de recherche »
- Octobre 1999, un séminaire : « Ville , densités urbaines et développement durable »

##### **Un atelier de réflexion et d'échange sur le thème « Développement durable» 2000-2003**

\* Deux champs de controverses

- les relations (alliances ou concurrences) entre développement social et progrès environnemental
- les imbrications entre échelles spatiales et temporelles (questions de « transférabilité »)

\* Analyses de démarches de progrès vers un développement durable

- audits organisés par des collectivités publiques
- agendas 21 locaux
- définitions d'indicateurs

\*Un état des lieux de la recherche par discipline et la détection de thèmes orphelins, soit une identification d'une centaine de chercheurs issus des différents champs disciplinaires qui a permis :

- des entretiens avec une quinzaine d'entre eux
- des enquêtes par questionnaires écrits.....

et a abouti à la sélection d'axes thématiques « orphelins » à approfondir

##### **Et des études préliminaires**

\* « Collectivités locales, territoires et développement durable, par G. Loinger (GEISTEL-décembre 2000)

\* « Etude bibliographique sur les territoires et le développement durable », par la Fondation de Villes, juin 2002 .

\* « La recherche sur le développement durable dans le champ du PUCA ; axes thématiques à approfondir », par D. Drouet (RDI - septembre 2002)

Ces documents sont téléchargeables sur les sites mentionnés dans l'appel à proposition de recherche

## **B- PROGRAMMES EN COURS SUR DES THEMATIQUES PROCHES DU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE**

Dans le cadre du présent appel à propositions des échanges d'information sont envisagés, en particulier avec les programmes suivants :

### **Programmes en cours au PUCA**

- \* « Renouveau urbain et environnement . Développement durable des quartiers et qualité environnementale du bâti existant » - 2000
- \* « Mobilités et territoires urbains » - 2000
- \* « Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles » - 2001
- \* « Villa urbaine durable » ; appel à proposition d'expérimentation - 2001
- \* « Le futur de l'habitat » ; axe thématique : l'habitat : développement durable, ressources, traçabilité et temporalités » - 2002
- \* « Concevoir et réaliser. Echelles et temporalités des projets urbains » - 2002
- \* « Le futur de l'habitat » ; axe thématique développement durable, traçabilité et temporalités – 2002

### **Programmes en cours au service de la recherche du MEDD**

- \* « Concertation, décision, environnement Quelles places et quels impacts pour les NTIC ? » - 2001
- \* « Risques, décision, territoire » - 2003

### **Programmes engagés par d'autres ministères**

- \* « Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la gouvernance en question » ; programme Environnement, Vie, Société – mars 2002- du CNRS
- \* « Mobilité, territoires et développement durable », groupe opérationnel 1 du 3<sup>ème</sup> PREDIT – 2002-2006
- \* « Développement durable, changement planétaire et écosystème », 6<sup>ème</sup> PCRD de l'Union européenne – 2002-2006
- \* « Politiques urbaines et durabilité », thème proposé dans le cadre du programme 2001 de l'ACIV – Action Concertée-Ville

#### IV - Liste indicative d'ouvrages consultés pour la préparation du présent texte

➤ Nous citons ici une liste indicative d'ouvrages ou d'articles récents de recherche ou d'appui méthodologique sur lesquels, notamment, nous nous sommes appuyés pour la rédaction du présent appel à proposition de recherche.

➤ On se reportera, pour une recherche documentaire et bibliographique plus approfondie, aux diverses bibliographies ou ouvrages documentaires parus ces dernières années, en particulier l'étude commandée spécialement pour la préparation de ce programme : « *Etude bibliographique sur les territoires et le développement durable* », par la Fondation de Villes, juin 2002 (disponible sur les sites internet indiqués en annexe II).

ALAIN Alcouffe, Sylvie Ferrari et Laurent Grimal (eds), « Autour du développement durable », Sciences de la société, n°57, octobre 2002

Barnier Véronique, Carole Tucoulet : « Ville et environnement .De l'Ecologie urbaine au développement durable ». *Problèmes politiques et sociaux*. n° 829, octobre 1999, la Documentation française.

Barth, Hans Günter et Lang Annette, *Le développement durable en France et en Allemagne – outils et application dans quelques secteurs d'environnement (pollution de l'air et gestion des déchets)*, Université de Hanovre, janvier 2002, 174 p + annexes

Berdoulay Vincent, Soubeyran Olivier, *L'écologie urbaine et l'urbanisme : aux fondements des enjeux actuels*, La Découverte, col. recherches, 2002, 268 p

Bourg Dominique, « Le nouvel âge de l'écologie », *Le débat* n°113 janvier - février 2001, pp 93-105.

Comité français pour le Sommet mondial du développement durable 2002, *Livre blanc des acteurs français du développement durable*

« Développement (le) durable, un objectif incertain », numéro spécial *Problèmes économiques* n°2800, mars 2003

Drouet Dominique, *La recherche sur le développement durable dans le champ du PUCA ; axes thématiques à approfondir – RDI*, septembre 2002, 122 p

Camagni Roberto et Crevoisier Olivier, (éds) *Les milieux urbains, innovation, systèmes de production et ancrage*, Institut de recherches économiques et régionales, Neuchâtel 2000

Emelianoff Cyria, Theys Jacques, «Les contradictions de la ville durable », *Le débat*, n°113, janvier –février 2001, pp 122-135

Emelianoff Cyria, *La ville durable. État des lieux en Europe et perspectives*, Recherche pour le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, ENS Fontenay St-Cloud, septembre 1998

Gabriel I, Narodoslowsky, M (eds); *Regions-Cornerstones for Sustainable Development, International workshop series on sustainable regional development proceeding*, Graz, Austria, 28-30 october 1998,

Godard Olivier « Le développement durable et le devenir des villes, bonnes intentions et fausses bonnes idées ». *Futuribles* n° 209 mai 1999, pp.29-35.

Häkkinen Leila (ed.), *Regions-Cornerstones for Sustainable Development*, Academy of Finland, proceeding of the second european symposium, Joensuu 13-17 september 1999,;

Héran Frédéric, Zuideau Bertrand (dir.), *Développement durable et territoires*, éd. L'Harmattan, 2002

Interdisciplinary (The) Centre for Comparative Research in the Social Sciences (ICCR), Schottenfeldgasse 69/1 A-1070 Vienna office@iccr-international.org. Site REGIONET : [www.iccr-international.org/régionet](http://www.iccr-international.org/régionet).

Larrue Corinne(ed), *Recherche et développement régional durable, actes du troisième symposium*



européen, Tours, 18-19 décembre 2000

Loinger, Guy, *Collectivités locales, territoires et développement durable*, GEISTEL, décembre 2000

« Prospective (la )des territoires, des politiques en quête de cohérence », *Pouvoirs locaux*, Les cahiers de la décentralisation, n° 50 septembre 2001

*Science (La) au service d'un développement durable*, Contribution des organismes publics français, Sommet mondial du développement durable, Johannesburg 2002, ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies

Rouxel Françoise, Rist Dominique, *Le développement durable dans les diagnostics territoriaux*, Collection dossiers du CERTU, 2000

Soubeyran Olivier: « Imaginaire disciplinaire et écologie urbaine ». *QUADERNI*, n° 43 Hiver 200-2001, pp. 117-133

Theys Jacques (dir) « Développement durable, villes et territoires », *DRAST, Notes du centre de prospective et de veille scientifique* n°13, janv. 2000, 135 p.

*Villes du XXI<sup>e</sup> siècle. Quelles villes voulons-nous ? Quelles villes aurons-nous ?*, Actes du colloque de La Rochelle, CERTU, 3 tomes, 1999-2000

*Villes et développement durable*, Dossier documentaire, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, D G H U C, Centre de Documentation de l'Urbanisme, Octobre 1998, 95 p

*Ville et écologie ; bilan d'un programme de recherche* rapport de synthèse – août 1999

Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran (eds), *Milieu, colonisation et développement durable : perspectives géographiques sur l'aménagement*, l'Harmattan, 2000, 272 p.

Wachter Serge, dir. *L'aménagement durable : défis et politiques*, éd .de l'Aube, octobre 2002, 200 p